



Les Pros de l'accessibilité

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par SEBTP

Délivré par :

SEBTP (appellation ou autre type)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Entrepreneurs et artisans du bâtiment

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Entrepreneurs et artisans du bâtiment oeuvrant dans le domaine de l'accessibilité des constructions (neuf et rénovation).

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non

Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations
--	--

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel pour l'attribution de la marque "Les Pros de l'accessibilité".
Dossier	Le dossier de candidature définit les informations et documents à fournir.
Examen	Pour être éligible, le demandeur doit être signataire de la charte « Bâtir avec l'Environnement », être titulaire d'une qualification professionnelle (délivrée par Qualibat ou Qualifelec) et avoir suivi une formation à l'accessibilité ou démontrer une expérience réelle et active dans les travaux d'accessibilité.
Audit	Pas d'audit.
Modalités de décision d'attribution	Dans les quinze jours qui suivent la réception du dossier, l'organisme gestionnaire de la marque vérifie que les conditions d'obtention requises sont respectées, conformément au référentiel de la marque. Si l'entreprise respecte les conditions d'éligibilité, l'organisme délivre une attestation de droit d'usage de la marque au titulaire.
Durée de validité (en mois)	36
Modalités de suivi	Maintien des conditions initiales. Audit aléatoire possible sur requête du comité de marque (sur plainte par exemple).
Périodicité du suivi (en mois)	36

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com